

2ème
**ASSEMBLÉE
MONDIALE**
de gouvernements
locaux et régionaux
—
**GLOBAL
TASKFORCE**

DÉCLARATION DE LA **SECONDE
ASSEMBLÉE MONDIALE DES
GOUVERNEMENTS LOCAUX
ET RÉGIONAUX À LA
TROISIÈME CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES
SUR LE LOGEMENT
ET LE DÉVELOPPEMENT
URBAIN DURABLE - HABITAT III**

16 octobre 2016, Quito, Equateur





Table ronde sur la réponse des gouvernements locaux et régionaux au Nouvel Agenda Urbain



Premier panel d'élus sur les engagements pris par les gouvernements locaux et régionaux

DÉCLARATION DE LA SECONDE ASSEMBLÉE MONDIALE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX À LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE LOGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE - HABITAT III

Nous, les gouvernements locaux et régionaux du monde entier, représentons les populations des métropoles, des villes périphériques, des villes intermédiaires, des régions, des zones rurales et des petites municipalités.

Nous sommes réunis pour la **Seconde Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux**, organisée par la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux et nos associations de gouvernements locaux, à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), pour :

CÉLÉBRER :

1. L'adoption de la « **Déclaration de Quito sur des villes et des établissements humains durables pour tous** » par les États membres de l'ONU, afin d'établir des normes mondiales de réalisation du développement urbain durable.
2. La référence aux contributions des gouvernements infra-nationaux et locaux dans la **Déclaration de Quito**, notamment la référence à l'**Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux** au paragraphe 8.
3. La reconnaissance de « l'importance de continuer à impliquer les associations de gouvernements infra-nationaux et locaux représentés à l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux au niveau du **suivi et de la révision** du Nouvel agenda urbain », au paragraphe 169.
4. L'engagement des États membres à démarrer un **processus de 2 ans** jusqu'en septembre 2018, pendant lequel le Secrétaire général de l'ONU et l'Assemblée générale de l'ONU mèneront des consultations, des dialogues et des analyses, et décideront du cadre institutionnel de suivi et de révision du Nouvel agenda urbain, aux paragraphes 171-172.
5. Le fait que la **Déclaration de Quito** reconnaisse que le **Nouvel agenda urbain** doit contribuer à la mise en œuvre et à la « **localisation** » de l'**Agenda 2030** pour le **développement durable** de façon intégrée, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs et des cibles de développement durable (ODD), notamment l'ODD 11, « **Rendre les villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** », au paragraphe 9.
6. L'inclusion historique d'une référence au **Droit à la ville** dans le cadre d'une vision partagée des « **villes pour tous** » au paragraphe 11 de la Déclaration de Quito, ainsi que la reconnaissance d'un grand nombre des principes fondamentaux du **Droit à la Ville** dans le texte.
7. L'engagement des États membres à assurer une **décentralisation** fiscale, politique et administrative appropriée sur la base du principe de **subsidiarité**, au paragraphe 89.
8. L'engagement des États membres à **renforcer les capacités des gouvernements locaux** pour mettre en œuvre une **gouvernance efficace à plusieurs niveaux** au-delà des frontières administratives, et à assurer des mécanismes de financement fiables dans les régions métropolitaines, au paragraphe 90.
9. L'engagement des États membres à promouvoir des approches de politique et de planification participatives, ancrées dans de nouvelles formes de **partenariat direct** entre la société civile et les gouvernements à tous les niveaux, au paragraphe 92.
10. L'engagement des États membres à « prendre des mesures pour **promouvoir la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des droits** dans tous les secteurs et à tous les niveaux de décision, notamment dans les gouvernements locaux », au paragraphe 90.
11. La référence de la Déclaration de Quito à l'importance de la planification et d'« **une approche urbaine et territoriale intégrée** » pour encourager les interactions et la connectivité entre zones urbaines et zones rurales, au paragraphe 50.
12. L'engagement des États membres à élargir la **coopération décentralisée et entre villes** pour contribuer à un développement urbain durable, au paragraphe 146.



Deuxième panel d'élus sur les engagements pris par les gouvernements locaux et régionaux



Troisième panel d'élus sur les engagements pris par les gouvernements locaux et régionaux

S'ENGAGER À :

1. Guider l'action locale pour la durabilité mondiale en « **localisant** » les agendas politiques internationaux et en s'efforçant à sensibiliser, mettre en œuvre et effectuer le suivi du Nouvel agenda urbain, des ODD et des autres agendas mondiaux dans nos villes et dans nos territoires.
2. Adopter une **approche territoriale intégrée** du développement durable qui reconnaisse le continuum des liens entre zones urbaines et rurales et qui favorise la cohésion territoriale.
3. Gouverner à l'aide de partenariats, en garantissant le **Droit à la ville** pour tous dans nos villes et dans nos territoires, en assurant le droit au logement et au partage et la protection du **patrimoine**.
4. Favoriser un **développement économique inclusif** et des emplois décents, en mettant un accent particulier sur les économies sociales et solidaires.
5. Favoriser une production et des modes de consommation durables, notamment l'économie circulaire, et agir pour atténuer et s'adapter aux **changements climatiques** et réduire les risques de catastrophe.
6. Permettre aux citoyens, en particulier les femmes, de participer pleinement à la vie politique, sociale, économique et culturelle locale pour promouvoir la **co-création des villes et des territoires** avec tous ceux qui y vivent.
7. Mettre en place une **planification urbaine et territoriale intégrée** afin de réduire l'étalement urbain, de prévenir la fragmentation socio-spatiale, d'améliorer les conditions de vie dans les bidonvilles et les quartiers pauvres, et de créer des espaces publics de qualité, sûrs, verts, inclusifs et accessibles ; construire des **régions métropolitaines polycentriques**.
8. Intégrer la **culture** en tant que quatrième pilier du développement durable et prendre des mesures pour favoriser le patrimoine, la créativité, la diversité et la coexistence pacifique.
9. Accroître la transparence et la responsabilité des institutions locales et régionales pour **renforcer la démocratie locale**.
10. Etablir une solidarité entre les villes et les territoires et renforcer la **coopération inter-municipale**.

11. Collaborer à l'échelle internationale grâce à une coopération décentralisée pour le développement et à l'apprentissage entre pairs, afin de partager des expériences sur la façon de promouvoir le développement durable.
12. S'efforcer de clarifier les modalités de l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, afin d'assurer notre **engagement efficace dans la mise en œuvre et le suivi du Nouvel agenda urbain**.

DEMANDER À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DE :

1. S'engager pour une **nouvelle ère de partenariat au sein de la gouvernance mondiale**, en renouvelant la relation entre les gouvernements locaux et régionaux et l'ONU afin de garantir l'institutionnalisation de la consultation avec ce groupement.
2. Relier la mise en œuvre et le suivi de tous les agendas mondiaux de développement durable au niveau mondial, national et local, notamment les ODD, l'accord climatique de Paris, le Cadre de Sendai, l'Agenda d'Addis Abeba et le Nouvel agenda urbain.
3. Améliorer considérablement le **financement des infrastructures municipales** en créant un environnement favorable aux niveaux mondial et national, avec de nouveaux instruments de financement publics et privés, notamment un fonds mondial pour les infrastructures, les services de base et le logement, des banques de développement attentives aux villes, un accès direct des gouvernements infranationaux au financement pour le climat, des villes capables de contrôler les finances et un alignement vertical de la planification des politiques entre les différents niveaux de gouvernement. Créer un **Partenariat mondial pour la localisation du financement** qui agira comme une coalition multi-acteurs et à multi-niveaux pour favoriser différents programmes dédiés et des lignes de financement pour les gouvernements locaux et régionaux.
4. Reconnaître que **l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux** doit devenir un mécanisme important et représentatif à travers lequel les gouvernements locaux et régionaux pourront fournir une orientation politique et un suivi technique pour l'agenda mondial du développement durable.



LES PARTENAIRES DE LA GLOBAL TASKFORCE

UN-HABITAT, CITIES ALLIANCE, DeLog, European Commission, French Ministry of Foreign Affairs, Habitat for Humanity, HLP Post 2015, Huairou Commission, ILO, Millennium Campaign, Engie, One UN Secretariat, Slum Dwellers International, SUEZ Environnement, UNCDF, UNDP, UNESCO, UNICEF, UNSDSN, World Urban Campaign.